



Département des Pyrénées

## VILLE D'OLORON STE-MARIE

## DECISION DU MAIRE

2024 / 51

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**SERVICE EMETTEUR** : DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
**OBJET** : MARCHÉ D'IMPRESSION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION

LE MAIRE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat

**VU** la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la fréquence des besoins en impression de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la nécessité d'avoir une lisibilité sur les tarifs pratiqués pour anticiper les charges de fonctionnement du budget communal,

**CONSIDERANT** l'accord-cadre à bons de commandes pour l'impression des documents de communication de la Ville d'Oloron Sainte-Marie pour la période 2024-2025, lancé le 31 octobre 2023 et avec remise des offres le 23 novembre 2023,

**ARTICLE 1** : **DECIDE** d'attribuer les travaux d'impression de la Ville d'Oloron Sainte-Marie à l'entreprise CHARONT - avenue Charles Peyrou - 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 70 000 € HT maxi pour les 2 ans (1 an + 1 an tacitement reconductible).

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 4** : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- L'entreprise CHARONT
- Service Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 16 septembre 2024

PUBLIÉ LE : 17/09/2024

LE MAIRE,

Bernard UTHURRY

